



FICHE DE CANDIDATURE FORMATION ARBITRE DE CLUB

SAMEDI 9 DECEMBRE 2023 de 8h00 à 12h00

Stade Duquesnoy à ROUVROY

Pour être candidat (e), il faut être majeur, et sous réserve de l'autorisation médicale sur la licence FFF. La formation sera réalisée durant 4h00. Les frais de formation à la charge du candidat ou de son club sont de 50€ (inclus le livre des lois du jeu, le sifflet et un jeu de cartons).

Renseignements concernant le ou (la) candidat (e) :

NOM : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Code postal : _____ Ville : _____

N° Tél fixe : _____ N° Portable : _____

Adresse Mail : _____

N° de licence : _____ Club couvert : _____

Toute candidature à la fonction d'arbitre de club doit parvenir au secrétariat du District.

Joindre la photocopie de la licence de dirigeant (e) ou joueurs (e) avec la mention de non-contre-indication à la pratique sportive ou un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive.

La réussite à la formation d'arbitre de club vous permet d'avoir la priorité, en cas d'absence de l'arbitre ou des arbitres officiels.

DATE : ____ / ____ / ____

SIGNATURE CANDIDAT (E) :

Joindre un chèque de 50€ à l'ordre du District Artois de Football

Envoi avant le 5 Décembre par voie postale à :

District Artois de Football - 300 Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN

Contact : Commission Départementale de l'Arbitrage - Pôle Technique - Mail : poletechnique.artois@gmail.com